



AVIS D'ÉBULLITION DE L'EAU SECTEUR VENOSTA

À la suite de l'avis d'ébullition émis le 5 septembre 2025 dernier, nous désirons vous informer d'une prolongation de l'avis d'ébullition et ce, jusqu'à nouvel ordre. Vous recevrez un avis de la levée d'ébullition de l'eau lorsque les tests d'eau seront conformes.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant cinq minutes, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Des tests seront effectués régulièrement afin de lever l'avis le plus rapidement possible. Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Directrice générale et greffière-trésorière

Pour toute question, vous pouvez nous joindre au 819 422-3528 ou consulter notre site Web lowquebec.ca.



BOIL WATER ADVISORY FOR VENOSTA SECTOR

Further to the boil water advisory issued on September 5th, 2025, we wish to inform you of an extension of the boil water advisory until further notice. You will receive notification of the boil water release when the water tests are compliant.

ACTION TO TAKE?

Water that has been boiled for one minute or bottled water should be used for the following activities until you receive notice to the contrary:

- Drinking and preparing beverages;
- Preparing infant formula and baby food;
- Washing and preparing food that will be eaten raw (fruits, vegetables, etc.);
- Preparing food that does not require prolonged cooking (canned soups, desserts, etc.);
- Making ice cubes;
- Brushing teeth and rinsing the mouth ;
- Watering your pets.

You can use unboiled tap water for the following activities:

- Prepare foods and dishes that require prolonged boiling to cook;
- Washing dishes with hot water, making sure you dry them well;
- Run the dishwasher, if it is set to the hottest cycle;
- Washing clothes, showering, and bathing (Make sure young children do not swallow water while bathing or wash them with a facecloth).

If you have a water treatment device in your home, you should follow the above steps, unless it is a home purifier designed to disinfect water. Devices such as water softeners are generally ineffective in removing microorganisms.

Tests will be carried out regularly in order to lift the notice as soon as possible. We are sorry for the inconvenience this situation may cause and we thank you for your understanding.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jeffrey Lee".

Director general and clerk-treasurer

Please contact us at 819-422-3528 if you have any questions or visit our website at lowquebec.ca.